

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00457

ZONE D'ACTIVITES COMBEPLAINE A RIVE DE GIER - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE FGI

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180045710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

ZONE D'ACTIVITES COMBEPLAINE A RIVE DE GIER - CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE FGI

La société FG INVESTISSEMENT représentée par son Directeur Raphael GROSJEAN, est spécialisée dans la promotion d'opérations immobilières. Elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 0,5 M€ en 2017.

L'entreprise, implantée sur le secteur du Château de la Chazotte à L'Etrat, souhaite développer la création d'un village artisanal sur la zone de COMBEPLAINE à Rive-de-Gier. Le projet comporte la création de 11 lots compris entre 275 m² et 673 m². Ce projet bénéficiant d'une bonne visibilité autoroutière, répond à une demande forte des artisans. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé de lui donner une suite favorable.

Pour ce faire, FG Investissement souhaite acquérir la parcelle cadastrée 168 AR 170 d'une surface totale de 10 348 m².

Conformément à l'estimation de France Domaine en date du 26 mars 2018, la cession interviendra au prix de 40 € HT/m², TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente, applicable à la surface exacte vendue.

L'accès au terrain vendu se fera par la rue de la Liberté et la parcelle mitoyenne cadastrée AR 169, propriété de Saint-Etienne Métropole aménagée en voirie et espace de stationnement. Cette parcelle sera versée dans le domaine routier métropolitain.

Cette vente est notamment assortie de la condition suspensive suivante :

- la vente ne pourra être conclue qu'après la pré-commercialisation de 60 % des surfaces de bâtiment prévues dans le permis de construire.

Cette vente est aussi assortie notamment des conditions particulières et obligations suivantes :

- l'acquéreur s'engage à réaliser sur ce tènement, un ensemble de bâtiments à vocation artisanale, conforme au cahier des charges de la ZAC et au règlement du PLU ainsi qu'un permis de construire ayant reçu l'agrément de l'architecte conseil de l'opération,
- l'acquéreur s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération jusqu'à la livraison des bâtiments aux acquéreurs intéressés. Il s'est associé les services du cabinet Busquet architectes,
- l'acquéreur s'engage à préciser à Saint-Étienne- Métropole la liste des acquéreurs finaux pressentis à l'issue de la pré-commercialisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente de la parcelle sur la zone d'activités COMBEPLAINE située à Rive-de-Gier au profit de la société FG INVESTISSEMENT ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières et conditions contractuelles énoncées dans l'engagement d'acquisition ci-joint,**
- **autorise la société, à installer un panneau de pré-commercialisation sur le site,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude Maître BALAY notaire à Saint-Étienne,**
- **la recette résultant de cette vente sera imputée au budget annexe des Zones Industrielles : ECON/7015/COMBE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU